

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de Valentigney

ARRETE N°2025-215

**RÈGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION
RUE DE LA BAUME DONNANT
ACCES AU BOIS DU VERNOS**

Le Maire de Valentigney,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes en vigueur ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation rue de la Baume donnant accès au bois du Vernois en passant par l'impasse de la Lisière à Valentigney;

ARRETE

Article 1 : L'accès au bois du Vernois en passant par l'impasse de la Lisière est interdit à tout véhicule motorisé.
Seul l'accès aux riverains, aux exploitants et aux services publics sera maintenu.

Article 2 : Les prescriptions figurant au présent arrêté entreront en vigueur dès le 07 août 2025, pour une durée indéterminée.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police ou de Gendarmerie ainsi que par des Agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publicité ou de la notification du présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

Valentigney, le 06 août 2025

Publié le : 07/08/2025

Le Maire



Philippe GAUTIER.

Copie(s) POUR INFORMATION :

- Monsieur le Commissaire Central de Montbéliard – dipn25-montbeliard-hericourt-sls-boe@interieur.gouv.fr
- VEOLIA EAU – La Charmotte – Route d'Audincourt – 25420 VOUEAUCOURT – nicolas.lorain@veolia.com
- EDF-GDF – 1, rue Eugène Beau de Rochas – 25200 MONTBELIARD – sophie.bouillot@enedis.fr
- PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – Direction Mobilité Infrastructures Voirie – arretes.pma@agglo-montbeliard.fr
- SDIS – Groupement Est – voirieest@sdis25.fr
- Police Municipale – police.municipale@valentigney.fr
- Monsieur NEDEZ- Adjoint aux Services Techniques – denis.nedez@valentigney.fr
- Services Techniques – M. AUDINOT – stephane.audinot@valentigney.fr
- Centre Technique Municipal – contact-ctm@valentigney.fr
- Services Techniques – M. THIERY – mathieu.thiery@valentigney.fr
- Service Affaires Juridiques
- Affichage Mairie